

# Gorges du Tarn, de la Jonte & les Causses



Natura.com



La Lettre Info Natura 2000

Lettre n°1 - mars 2008

## Editorial

Les Gorges du Tarn et de la Jonte, et les Causses (Méjean et Sauveterre) constituent un site naturel de renommée nationale, même internationale. Pour preuve, le grand public, en général, repère géographiquement plus vite les Gorges du Tarn que la Lozère. C'est un haut lieu (je dirais même un joyau exceptionnel...) du département, en terme touristique et de biodiversité.

Terme à la mode, le développement durable est finalement une notion limpide, reposant sur trois critères : environnement, socio-culturel et économique. Appellation à démystifier, Natura 2000 s'engage à relever le challenge de lier ces trois facteurs pour conserver le patrimoine naturel exceptionnel que nous côtoyons au quotidien, et tout simplement, nous permettre de voir demain ce que nous voyons aujourd'hui.



Cette diversité animale, végétale, et de paysages constitue une plus-value pour notre territoire, une véritable opportunité à saisir. A nous de conforter les activités favorables à ces espèces et ces habitats. L'occasion nous est offerte de donner véritablement du sens à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, de concilier la préservation de la biodiversité avec la pérennité des activités humaines de l'espace rural.

Le 20 novembre 2007, les représentants des acteurs publics et privés, impliqués localement, se sont réunis à Ste-Enimie pour participer au premier comité de pilotage initiant le projet Natura 2000 sur le site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

A cette occasion, le SIVOM Grand site national des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses s'est positionné comme Maître d'ouvrage du projet.

Le SIVOM a retenu la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère comme prestataire technique pour conduire, en lien avec les partenaires locaux, l'élaboration des Documents d'objectifs (ou Docob : document de gestion des sites).

Implication des collectivités locales, importance de la concertation et du dialogue, cohérence territoriale et pertinence des actions définies, mise en œuvre efficace sur le terrain, convaincre et non contraindre, telles sont les lignes directrices que je m'engage à suivre avec tous les acteurs locaux.

*Qual avança pas rescuogua* comme on dit chez nous (qui n'avance pas recule), je vous propose d'appliquer concrètement, ensemble, cet adage, de participer à Natura 2000, d'en faire un projet collectif et un véritable vecteur de développement pour notre territoire.

**Gérard MOURGUES**

**Président du Comité de pilotage des sites Natura 2000 des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses**

**Délégué du SIVOM Grand site national des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses**



**Le SIVOM** (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) « Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses », regroupant 19 Communes des Causses et des Gorges, est la collectivité territoriale ayant pris en charge la maîtrise d'ouvrage du projet Natura 2000 sur les Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses : il est donc « opérateur local » de ce dossier. Le SIVOM assure également d'autres missions à l'échelle du Grand Site : mise en œuvre du programme d'actions de l'Opération Grand Site (développement touristique, mise en valeur patrimoniale et paysagère du Grand Site) ; gestion de l'eau (SAGE et Contrat de Rivière Tarn-Amont), préservation de la qualité des rivières et des milieux aquatiques, entretien et restauration des berges, etc. Suite à un appel d'offres, le SIVOM a retenu la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère comme prestataire technique pour conduire l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 du site.

**La Fédération départementale des chasseurs de la Lozère** est une association du type loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement, regroupant 7 200 chasseurs (soit 10 % de la population lozérienne). Son champ d'activités et de compétences s'est fortement élargi au cours des dernières années. Assurant aussi bien des missions de services à ses adhérents, que des missions de service public et d'intérêt général, elle participe activement à la gestion et au suivi de la faune sauvage (espèces gibier et protégées) et de ses habitats.



## Natura 2000 : quesaco ?

### Conservation de la biodiversité

La conservation des espèces (animales, végétales) et des milieux qui abritent ces espèces constitue un enjeu maintenant reconnu et partagé par tous. L'Homme fait partie intégrante de ce système et y joue un rôle prépondérant.

Dans le but de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**, l'Union européenne a décidé de constituer un réseau cohérent de sites naturels à fort intérêt écologique dénommé « Natura 2000 ».

Natura 2000 se base sur 2 Directives européennes : Directive « Oiseaux » de 1979 et Directive « Habitats faune flore » de 1992. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La Directive « Oiseaux » comprend notamment une annexe I déclinant les espèces les plus menacées pour lesquelles les Etats de l'Union désignent des Zones de Protection Spéciales (ZPS). Quant à la Directive « Habitats faune flore », elle répertorie au travers des Sites d'Importance Communautaire (SIC) des types d'habitats naturels, des espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection.

### A l'opposé de la « mise sous cloche »...

Si des espèces et des habitats naturels existent sur un territoire, c'est bien parce que des **activités humaines leur sont favorables**. Partant de ce constat pragmatique, Natura 2000 vise justement à consolider et soutenir l'ensemble des activités (agricoles, sylvicoles, de loisirs,...) ayant permis la gestion des espaces naturels, au sein d'un espace rural vivant.

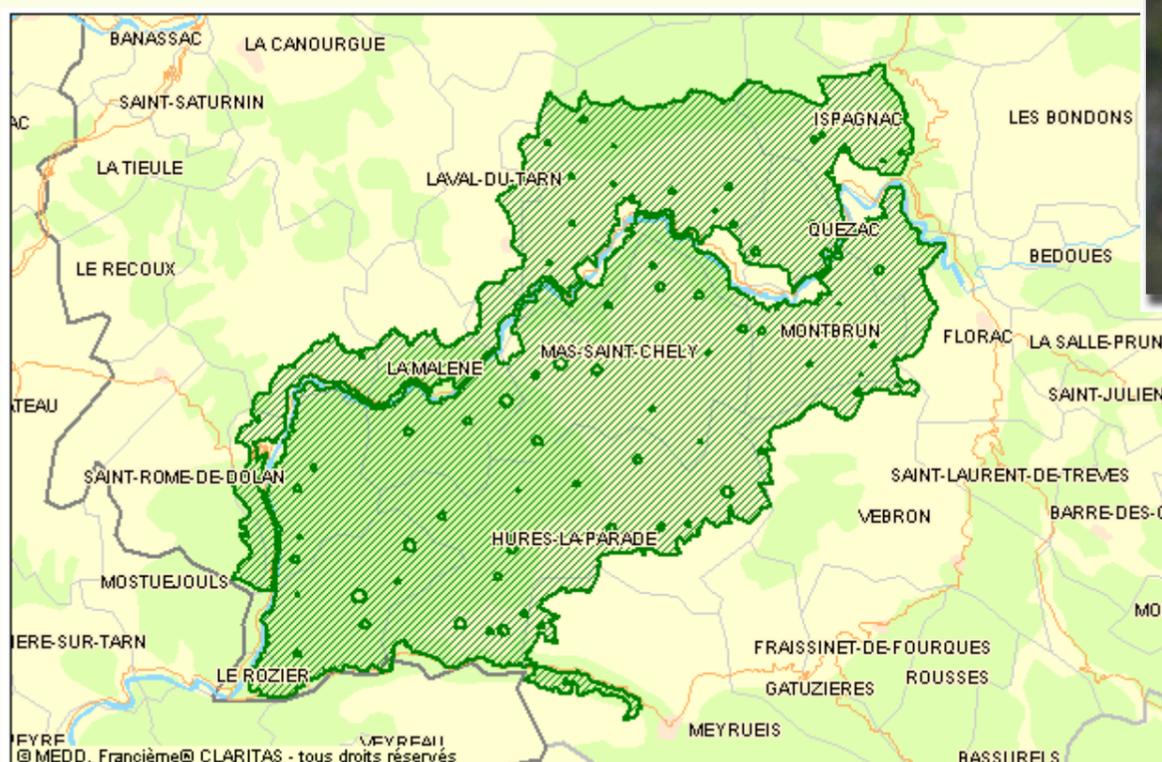
Natura 2000 constitue un outil technique et financier, mis à la disposition des acteurs locaux, pour protéger et valoriser le patrimoine naturel de leurs territoires.

### Chiffres clés 2007

- ▶ **Europe** : 20 % du continent européen.
- ▶ **France** : 12,4 % du territoire terrestre national, 1 200 sites
- ▶ **Languedoc-Roussillon** : 31,6 % de sa surface terrestre
- ▶ **Lozère** : 20 sites (17 au titre de la Directive « Habitats », 3 au titre de la Directive « Oiseaux »), 164 581 ha, 31,76 % du département.

## Natura 2000 Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses : Où ? Quels habitats ? Quelles espèces ?

### 1 site « Oiseaux »



Vautour fauve

**ZPS Gorges du Tarn et de la Jonte.**

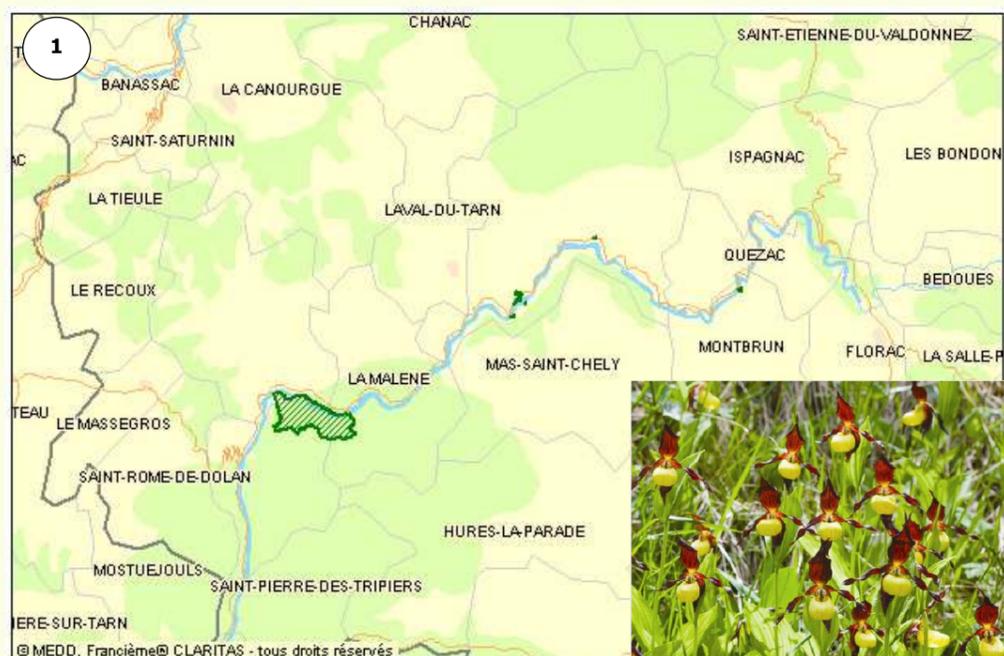
**Superficie** : 38 684 ha.

**Espèces animales concernées** (espèces inscrites à l'annexe I de la Directives Oiseaux) : Bruant ortolan, Circaète Jean-le-blanc, Vautour fauve, Vautour moine, Vautour percnoptère.

Zone comprenant le Causse Méjean (hors zone cœur du Parc national des Cévennes), la bordure orientale du Causse de Sauveterre, et leurs franges. Les cours d'eau Tarn et Jonte, les bourgs et villages ne font pas partie du périmètre Natura 2000 retenu.

*Le Causse Méjean (partie zone cœur du PNC), est intégré à la ZPS Cévennes, couvrant l'ensemble de la zone cœur du PNC.*

### 2 sites « Habitats »



**SIC Gorges du Tarn.**

**Superficie** : 448 ha.

**Espèces végétales et animales**

**concernées** : Plantes : Sabot de Vénus (orchidée) ; Mammifères : Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe (chauves-souris).



Sabot de Vénus



**SIC Gorges de la Jonte.**

**Superficie** : 3 ha.

**Habitat naturel présent** : Sources pétrifiantes avec formation de tuf\* (habitat considéré comme « prioritaire »).

*\* roche calcaire édiflée par des mousses, les Cratoneurion. Celles-ci « soutirent » le CO2 dissous dans l'eau, entraînant une précipitation de carbonate de calcium. Les dépôts calcaires se font sur les parties anciennes des tiges feuillées des mousses ou encore autour de grains de sable, de brindilles, de feuilles mortes immergées.*



Sources pétrifiantes

## Un site exceptionnel...

### Un haut lieu de diversité

Une des caractéristiques les plus fortes de cette région est la diversité des milieux et donc des espèces rencontrées. En l'espace de seulement quelques kilomètres, on note des variations très marquées en termes de climat, d'exposition, de sol, de pratiques, d'ouverture des milieux,... à tel point qu'il est possible de côtoyer par exemple des espèces méditerranéennes avec des espèces plus « montagnardes », ou encore des espèces de milieux boisés avec des espèces dites « steppiques ». Dans ce sens, la **biodiversité est une « signature »** de ce territoire.

### Le saviez-vous ?

- ▶ De plus en plus de touristes (près de 20 % actuellement) sont attentifs à la **qualité et à la diversité du patrimoine naturel** qu'ils peuvent rencontrer dans le cadre de leurs séjours.

- ▶ Il existe aussi des **demandes touristiques plus « ciblées »** comme par exemple des gîtes ou des chambres d'hôtes réservés au printemps dans la région par des passionnés d'orchidées.
- ▶ La biodiversité du site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses **s'est accrue** depuis les années 1950 (à cette époque, par exemple, les grands rapaces avait disparu).
- ▶ Le **Vautour percnoptère** (ou Vautour d'Egypte) est une espèce migratrice, mondialement menacée, qui est revenue dans les Gorges du Tarn et de la Jonte... naturellement !

*Plus généralement, cette « restauration » de biodiversité s'explique en partie par la reconnaissance des espèces et leur prise en compte dans les pratiques et les activités humaines qui s'exercent sur le territoire.*

## Activités humaines du territoire



Le pastoralisme ovin joue un rôle environnemental et socio-économique fondamental sur les Causses

**L'élevage des brebis** (lait et viande) est la principale activité du Causse. Les chiffres relatifs aux influences du pastoralisme sur le Causse Méjean sont évocateurs : concerne 2/3 de la population active, 85 % de la surface, environ 20 000 brebis (autant d'élevages « lait » que d'élevages « viande »). Les activités touristiques, principalement l'été dans les Gorges, constituent l'autre principale source de revenu. La problématique majeure du site est bien la **préservation des espaces ruraux ouverts**, liés directement au maintien d'un pastoralisme ovin actif, et par ailleurs habitats d'une faune source d'une alimentation accessible aux grands rapaces.

*Les processus de fermeture du milieu ont des conséquences multiples sur les composantes de la biodiversité, les paysages et les pratiques de l'espace rural (colonisation par des espèces envahissantes, concurrence avec les activités agricoles traditionnelles, régression de la biodiversité, modification profonde des paysages et de leur perception).*

## Témoignages ...



**Melle Emilie GARREL, agricultrice sur la commune de Pelouse (Lozère), impliquée dans la mise en œuvre du Docob Natura 2000 « Plateau de Charpal »**

### **C'est quoi pour vous Natura 2000 ?**

C'est une forme d'engagement, sur la base du volontariat. Les contrats sur lesquels les agriculteurs peuvent s'engager permettent une reconnaissance des pratiques agricoles favorables à l'environnement.

### **Quels sont les intérêts pour votre exploitation ?**

Le principe est clair : maintien de certaines pratiques (respect d'un certain nombre de règles) mais avec des compensations financières en contrepartie.

Beaucoup de contribuables et de consommateurs veulent que les agriculteurs mettent en œuvre des pratiques respectueuses de la biodiversité. Natura 2000 nous donne une occasion supplémentaire de le faire.

### **Quel est votre avis général sur le dispositif Natura 2000 ?**

Il a permis, chez nous, une prise en compte des zones humides qui étaient exclues auparavant. On n'aurait eu tort de s'en priver. Par ailleurs, je me rends compte que les agriculteurs de ma commune ont changé leur regard vis-à-vis de Natura 2000.

Plus généralement, on ne fera pas marche arrière sur le plan du respect de l'environnement, au sens large. Enfin, par rapport à la mise en œuvre de Natura 2000, de réels diagnostics sont faits sur le terrain avec les agriculteurs, permettant de bien cerner les enjeux des exploitations. Cette recherche de solutions au cas par cas permet vraiment d'avancer ■



**M. Alain COUBES, adjoint au Maire de la commune d'Ispagnac (Lozère), Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Combe des Cades (Ispagnac étant la structure animatrice du projet)**

### **C'est quoi pour vous Natura 2000 ?**

Au départ, nous avions des craintes d'être brimés. En fait, les milieux sont fragiles et les contraintes de l'agriculture moderne productiviste ne sont pas toujours conciliables avec la préservation de l'environnement. Or, c'est grâce aux agriculteurs que l'équilibre est maintenu. Comme la préoccupation principale de Natura 2000 est de conserver cet équilibre, je pense que Natura 2000 est une nécessité.

### **Pourquoi la commune d'Ispagnac est-elle devenue la structure animatrice de Natura 2000 « Combe des Cades » ?**

Nous avons une population d'agriculteurs sur la commune. Or, comme nous sommes des interlocuteurs privilégiés avec eux et que nous souhaitons conserver de bonnes relations, nous nous sommes positionnés naturellement sur ce projet.

### **Quels sont les intérêts de Natura 2000 pour votre collectivité ?**

Les agriculteurs sont les acteurs du paysage. Natura 2000 leur apporte des aides financières en contrepartie de certains efforts, bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité. Natura 2000 représente une marque de qualité qui doit être valorisée, aussi bien sur le plan agricole que touristique.

### **Quel est votre avis général sur Natura 2000 ?**

On ne peut pas protéger un pays si on ne l'aime pas. Les acteurs du territoire se sentent impliqués et ont véritablement conscience qu'il faut trouver un équilibre. C'est pour cela que l'Homme est au centre de Natura 2000 ■

## Démarche adoptée pour Natura 2000 Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

- **1 Comité de pilotage** pour les 3 sites : examine et valide les étapes de l'élaboration des Docob. Présidé par M. Gérard MOURGUES, composé de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des gestionnaires du milieu (exploitants agricoles et sylvicoles...), des divers usagers de l'espace (tourisme, chasse, escalade, vol libre, naturalistes...).
- **3 groupes thématiques** (à partir de l'automne 2008) : Agriculture, Gestion forestière, Activités de pleine nature. Lieux d'échanges privilégiés entre les différents gestionnaires et utilisateurs du territoire (diagnostics, élaboration partagée des objectifs et des mesures de gestion).
- **Concertation avec l'ensemble des acteurs locaux** : c'est l'axe principal du dossier. Rôle de médiateur et de coordonnateur des travaux assuré par la Fédération des chasseurs. Relation constante avec tous les partenaires institutionnels et associatifs concernés.
- **Diagnostics** « espèces » ou « milieux » demandés aux experts concernés : Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL), Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO, antenne Grands causses), COPAGE (COMité pour la mise en oeuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace de Lozère), Coopérative la Forêt privée Gard-Lozère et le Parc national des Cévennes (PNC).

- **2 réunions publiques** pour informer la population locale : lundi 2 juin 2008, 20h00, Mairie de Ste-Enimie ; mercredi 4 juin 2008, 20h00, Mairie du Rozier.
- **2 réunions spécifiques**, respectivement avec les **agriculteurs** (lundi 9 juin 2008, 20h00, Mairie de Mas-St-Chély), et avec les **forestiers** (mercredi 11 juin 2008, 20h00, même lieu).
- **1 soirée d'information auprès des chasseurs** a eu lieu le 10 janvier 2008, à Ste-Enimie.
- **Sorties de terrain** (auprès d'élus, de scolaires,...) au printemps 2008, afin de montrer les espèces, souvent méconnues, faisant l'objet des discussions.

### CALENDRIER

**Phase I** : Inventaire et analyse de l'existant

**Phase II** : Définition des objectifs de conservation de la biodiversité

**Phase III** : Propositions de mesures de gestion et de suivi

**Phase V** : Rédaction des documents finaux

Après validation des Docob, la phase d'animation se chargera de mettre en œuvre, sur le terrain, les actions proposées

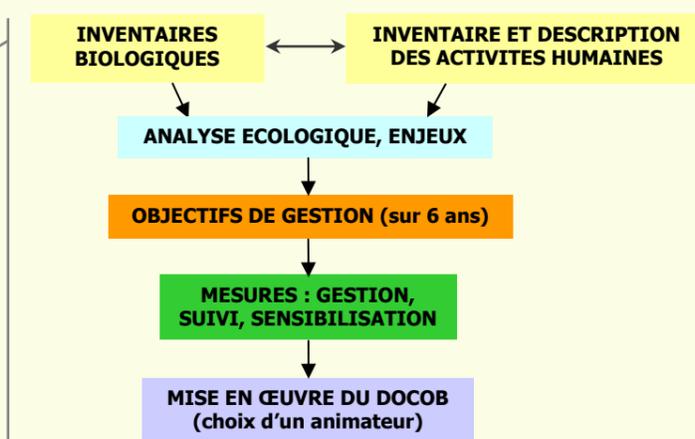
2008

2009

## Concrètement

**3 intérêts majeurs de Natura 2000** : améliorer les *connaissances* sur le patrimoine naturel d'un territoire, élaborer un document de *gestion partagée* de ce patrimoine, et mobiliser des *crédits* (études, gestion, travaux, communication).

**Le Docob (ou Document d'objectifs du site Natura 2000) : comment ça se passe ?**



### Exemples d'actions Natura 2000 :

- **Montagne de la Margeride** : travaux de réouverture du milieu grâce à des coupes d'arbres sur tourbières sur la commune de Ste-Eulalie.
- **Plateau de Charpal** : maintien et renforcement de l'activité pastorale pour préserver les pelouses et les landes d'intérêt communautaire.
- **Combe des Cades** : programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des scolaires, en lien avec les équipes pédagogiques de l'éducation nationale.
- **Mont Lozère** : reconquête d'espaces à vocation pastorale en déprise ancienne.

**La gestion est contractuelle et volontaire** au sein des sites Natura 2000. C'est une adhésion individuelle aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, peut prétendre à la signature d'un contrat ou de la Charte Natura 2000.

### Les outils financiers et fiscaux autour de Natura 2000 :

- En milieux agricoles : contrats basés sur les **Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)** avec enjeu « biodiversité ». En milieux forestiers et intermédiaires : **contrats Natura 2000**. Contrats passés avec les exploitants. Différents financements sont possibles : Etat/Région/Europe.
- **Exonération fiscale de la taxe sur le foncier non bâti.**
- **Déduction des revenus fonciers** certains frais de restauration et d'entretien.
- **Exonération partielle des droits de mutation** à titre gratuit, à hauteur des 3/4, pour certaines propriétés non bâties incluses dans des sites Natura 2000.
- **Charte Natura 2000** : adhésion volontaire à des engagements portant sur tout ou partie du site et correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats et des espèces. Cette démarche n'implique pas le versement d'une contrepartie financière mais ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti et permet aussi d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière).

La démarche dynamique Natura 2000 prend en compte les dimensions sociales, économiques et culturelles portées par les habitants. Un site Natura 2000 constitue un outil de protection et de gestion d'habitats et d'espèces, mais aussi un levier essentiel de développement local et de valorisation du patrimoine naturel.

Globalement, ce dispositif contribue à améliorer les connaissances d'un territoire pour mieux l'apprécier, le défendre et le valoriser. En ce sens, l'opportunité est donnée aux acteurs locaux d'utiliser cette approche novatrice et de faire de Natura 2000 une **plus-value pour le territoire.**

## Pour en savoir plus...

Vous souhaitez réagir, témoigner ou obtenir des informations complémentaires, le Chargé de mission coordinateur du projet est à votre disposition. N'hésitez pas à **prendre contact** avec lui :

Arnaud JULIEN

Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère

Maison de la chasse et de la nature

56, route du Chapitre 48000 MENDE

Tel : 04-66-65-75-85 ; Fax : 04-66-65-75-90

Mel : a.julien.fdc48@chasseurdefrance.com

Une chargée de mission du SIVOM « Grand site » suit également le dossier de près :

Marie-Amélie PEAN

Mairie de Ste-Enimie - 04-66-45-09-74

Mel : grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr

### Internet

<http://www.natura2000.fr/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

[www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/](http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/)

<http://agriculture.gouv.fr/>

<http://www.languedoc-roussillon.eu/>

### Diffusion de la Lettre Info :

2 700 exemplaires, distribués auprès de la population locale (≈ 7 000 habitants) et chez les autres intéressés (scolaires, mairies,...).

